



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2023

DIRECTION GÉNÉRALE

1

OBJET : CITOYEN D'HONNEUR DE LA COMMUNE DE POISSY : NOMINATION DE MONSIEUR GEORGES MONNIER

DÉLIBÉRATION

APPROUVÉE PAR

36 VOIX POUR

3

VOIX CONTRE

Mme MARTIN (pouvoir)

M MASSIAUX

M LOYER

A l'unanimité

Abstention

Non-participation au vote

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRESENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme ALLOUCHE, M DREUX, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER

ABSENTS EXCUSES :

Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme MESSMER, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme MARTIN

POUVOIRS :

Mme TAFAT à M MEUNIER
M DOMPEYRE à M MONNIER
M DJEYARAMANE à Mme GRAPPE
Mme MESSMER à Mme SMAANI
M MOULINET à Mme GUILLEMET
Mme MARTIN à M LOYER

SECRETAIRE :

M DUCHESNE

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'ils comptent dans leurs rangs un élu qui siège sans discontinuer au conseil municipal de la commune de Poissy depuis maintenant 40 ans.

Cet élu n'est autre que Georges MONNIER, Maire adjoint délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique, dont chacun au sein de cette assemblée connaît l'engagement dans la vie locale.

Un engagement au service des Pisciacais, qui a commencé officiellement, le 6 mars 1983. A l'époque, le jeune Georges MONNIER, né à Nîmes 39 ans plus tôt, n'est encore que colistier du candidat du RPR, Jacques MASDEU ARUS. Un colistier devenu conseiller municipal de Poissy, dès le premier tour des élections municipales de 1983 avec 50,21 % des suffrages et 63 voix d'avance.

Depuis, Georges MONNIER n'a cessé de s'engager, chaque jour un peu plus au service de la ville de Poissy :

- Conseiller municipal délégué en 1989,
- Adjoint au Maire de Poissy en 1995,
- Elu d'opposition entre 2008 et 2014,
- Maire adjoint, de Karl OLIVE, depuis le 29 mars en 2014, le jour de son anniversaire. Une fonction qu'il occupe encore aujourd'hui, en charge des espaces publics, de la propreté urbaine et de la commande publique.

Une fonction qu'il exerce avec des engagements nombreux dans des structures intercommunales comme la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, le Syndicat intercommunal à vocations multiples de Saint-Germain-en-Laye, mais aussi dans diverses associations locales.

Cette implication dans la vie des Pisciacais avait déjà justifié le vote d'une délibération, au cours de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2022, pour dénommer la place centrale du quartier Maurice Clerc du nom de Georges Monnier.

Aujourd'hui, afin de lui apporter le témoignage officiel de la reconnaissance de la commune de Poissy et de le remercier au nom de l'ensemble des Pisciacais, en profonde reconnaissance à son implication dans la vie publique locale et de son extrême dévouement à servir la ville, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir élever Monsieur Georges MONNIER au rang de citoyen d'honneur de la commune de Poissy.

- :- :- :- :-

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Considérant l'implication de Monsieur Georges MONNIER, dans la vie publique locale et de son extrême dévouement à servir les pisciacais, depuis plus de 40 ans,

Considérant qu'il convient d'accorder une distinction communale à Monsieur Georges MONNIER pour son action,

Considérant qu'il convient d'élever Monsieur Georges MONNIER au rang de citoyen d'honneur de la commune de Poissy,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'élever Monsieur Georges MONNIER au rang de citoyen d'honneur de la commune de Poissy.

Article 2 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS